http://www.jeunesseetdroit.be/jdj/index.php

L'éditorial de Benoit Van Keirsbilck

Cachez ce saint que l'on ne saurait voir



Les arguties autour de la pertinence de la manifestation du 7 juin 2020 au regard de l'épidémie, et les critiques à n'en plus finir sur les quelques dizaines de casseurs pour qui toute occasion est bonne pour en découdre et s'injecter une dose d'adrénaline en se confrontant à l'autorité, ne peuvent pas nous faire perdre de vue l'essentiel, le message central de la manifestation : l'incompatibilité du racisme, de la discrimination, de la violence policière, de la violence étatique avec les valeurs de la démocratie, du vivre ensemble, d'une société ouverte et tolérante.

Les arguties autour de la pertinence de la manifestation du 7 juin 2020 au regard de l'épidémie, et les critiques à n'en plus finir sur les quelques dizaines de casseurs pour qui toute occasion est bonne pour en découdre et s'injecter une dose d'adrénaline en se confrontant à l'autorité, ne peuvent pas nous faire perdre de vue l'essentiel, le message central de la manifestation : l'incompatibilité du racisme, de la discrimination, de la violence policière, de la violence étatique avec les valeurs de la démocratie, du vivre ensemble, d'une société ouverte et tolérante.

L'assassinat de Georges Floyd et le tsunami qu'il a provoqué, mondialement, nous obligent à regarder la réalité en face : le racisme, la xénophobie, la discrimination, la haine de l'autre, sont profondément ancrés dans notre société, au coeur même de l'appareil d'État.

La volonté de déboulonner les statues, quoiqu'on en pense, a l'immense mérite de donner de la voix et visibilité à un débat déjà bien ancien, mais qui se cantonnait à certains cercles de personnes sensibilisées, notamment parce que la présence de ces statues les renvoie à leur histoire douloureuse.

On pourrait effacer de l'espace public toutes les traces de notre passé honteux, mais ça ne règlerait rien des exactions commises et de leurs conséquences toujours réelles aujourd'hui. Et surtout, ça ne suffit pas pour répondre à la persistance de la haine tellement ancrée dans notre quotidien qu'on est incapables de l'identifier, de la nommer, de l'extirper.

Actuellement dans notre pays, des jeunes comparaissent devant un juge de la jeunesse avec des traces de violences encore visibles sans nécessairement susciter de réaction ou questionnement de la part de l'autorité judiciaire qui va pourtant leur faire un «rappel à la loi». Une loi qui n'est pas égale selon que l'on porte ou pas un uniforme.

La parole haineuse s'est libérée, sans plus aucune retenue, encouragée même par des personnages publics. Au-delà de cette prise de conscience et de la nécessité de réagir fermement face aux nombreux dérapages, il nous faut des politiques publiques déterminées qui apportent des réponses concrètes non seulement à l'expression haineuse, mais tout autant à ses racines profondes.

Et pour ça, il faut autre chose que des calicots sur une façade ou un «contrat citoyen» artificiel.

Et là seulement on pourra exaucer le voeu de Nelson, 9 ans : «*Quand je serai grand, comme Nelson Mandela, j'espère vivre dans un monde où le racisme n'existe plus. Est-ce que vous pensez que c'est possible ? Moi je crois que chacun doit faire un effort, surtout ceux qui ont du pouvoir et qui font les lois. Sophie, qu'est-ce que tu en penses ?* » (1)

Benoit Van Keirsbilck

---

(1) Les grenades - Je m'appelle Nelson, RTBF le 9/06/2020

Le sommaire du numéro 394

ARTICLES

1

Éditorial : Cachez ce saint que l'on ne saurait voir – Benoit Van Keirsbilck

3

Kafala, «descendant direct» et «autre membre de la famille» : commentaire de l'arrêt S.M. contre Entry Clearance Officer, UK, Visa Section de la Cour de justice de l'Union européenne du 26 mars 2019 – Laura Cools

11

Renforcer les droits de l'enfant en famille dans les procédures de protection internationale – Éva Gangneux et Floriane de Stexhe

21

Rapport 2019 du médiateur fédéral : focus sur l'asile, la migration et la détention

28

La gratuité de l'enseignement secondaire : monnaie de singe ou lente mise en oeuvre ? – Laurent Fastrez

JEUNES À DROIT

39

Renqu'art, ou l'art des mots en couleurs – Plateforme francophone du Volontariat

JURISPRUDENCE

41

J.P. Namur (2e canton) – 29 octobre 2019 – rôle 19A562 – Droit scolaire – Gratuité – Frais autorisés – Communication préalable d'une estimation - Prise en compte des facultés contributives dues aux origines sociales et culturelles des élèves – Jugement par défaut – Demande non fondée.

42

Cour de justice de l'Union européenne – SM/ Entry Clearance Officer, UK Visa Section – Affaire c-129/18 – 26 mars 2019 – Renvoi préjudiciel – Citoyenneté de l'Union européenne – Droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres – Directive 2004/38/CE – Membres de la famille du citoyen de l'Union – Article 2, point 2, sous c) – Notion de «descendant direct» – Enfant sous tutelle légale permanente au titre du régime de la kafala (recueil légal) algérienne – Article 3, paragraphe 2, sous a) – Autres membres de la famille – Article 7 et article 24, paragraphe 2, de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Vie familiale – Intérêt supérieur de l'enfant

43

Cour de justice de l'Union européenne – Affaires jointes C-715/17, C-718/17 et C-719/17, Commission européenne contre Pologne, Hongrie et République tchèque – 2 avril 2020 Manquement d'État – Décisions (UE) 2015/1523 et (UE) 2015/1601 – Article 5, paragraphes 2 et 4 à 11, de chacune de ces décisions – Mesures provisoires en matière de protection internationale au profit de la République hellénique et de la République italienne – Situation d'urgence caractérisée par un afflux soudain de ressortissants de pays tiers sur le territoire de certains États membres – Relocalisation de ces ressortissants sur le territoire des autres États membres – Procédure de relocalisation – Obligation pour les États membres d'indiquer à intervalles réguliers, et au moins tous les trois mois, le nombre de demandeurs de protection internationale pouvant faire rapidement l'objet d'une relocalisation sur leur territoire – Obligations consécutives conduisant à la relocalisation effective – Intérêts des États membres liés à la sécurité nationale et à l'ordre public – Possibilité pour un État membre d'invoquer l'article 72 TFUE pour ne pas appliquer des actes du droit de l'Union ayant un caractère obligatoire

45

Civ. Anvers (ch. AB10), 5 novembre 2018 Code de droit économique – Champ d'application – Société de logements sociaux – Pratiques de marché – Clauses onéreuses – Logement social – Clause pénale – Contrôle de proportionnalité.

ICI ET AILLEURS

Secret de …

Le journal l'Echo (26/05/2020) révèle que «*pour la première fois depuis 10 ans, le Conseil du contentieux des étrangers publie ses statistiques par rôle linguistique*». On constate une énorme disparité en matière de reconnaissance de la qualité de réfugié : 1,2% dans les dossiers instruits par une chambre flamande et 12,2% pour les chambres francophones ! Dix fois plus !

… polichinelle

Les avocats qui plaident souvent devant cette juridiction le savent intuitivement; maintenant les chiffres le confirment : c'est incontestable. Et très interpellant, notamment au regard du principe d'égalité face à la loi. Cette problématique avait déjà été décortiquée par Alter Echo (« Conseil du contentieux des étrangers : deux poids, deux mesures» publié le 4 mars 2019) qui arrivait à la même conclusion, sur la base de chiffres et études partielles.

Manifestement, en un an, pratiquement rien n'a changé.

Dix ans d'efforts …

En Belgique, on considère que «*Les enfants et les jeunes en situation précaire sont les plus grandes victimes de la crise*», et qu'ils le seront plus encore lors du déconfinement et par la suite, du fait de la crise économique grave qui se profile.

Au niveau international, c'est encore beaucoup plus grave. 80 millions d'enfants sont à risques de maladies telles la diphtérie, la polio, la rougeole.

… mis à néant

La pandémie de covid a gravement perturbé les efforts de vaccination et les campagnes de masse. Dans d'autres domaines, les effets de la crise vont aussi se faire sentir très lourdement : la scolarité, le travail des enfants, le nombre d'enfants orphelins, la pauvreté…

Les Objectifs pour un développement durable (ODD, Nations unies), qui devraient être atteints en 2030, risquent bien de prendre un sérieux retard.

Droit de vote : de plus en plus tôt

Les jeunes âgés de 16 et 17 ans sont maintenant officiellement admis à voter aux élections législatives au Pays de Galles.

C'est le résultat d'une mobilisation d'associations de jeunesse et de la société civile.

Le même droit avait été acquis en Écosse. L'Angleterre apparaît donc maintenant isolée au point que certains observateurs pensent que là aussi, la situation évoluera sous peu. Et dans le reste de l'Europe, en particulier en Belgique, c'est pour quand ?

Pilule : moins chère plus longtemps

Le remboursement préférentiel des contraceptifs et la pilule du lendemain pour les femmes a été étendu jusqu'à 24 ans, contre 21 ans aujourd'hui (loi du 22 avril 2019).

À quand le remboursement des contraceptifs masculins ?

L'indécence …

À la demande de La Ligue des droits humains (LDH), les Briques du GAMP et Médecins du monde (MDM), la Cour constitutionnelle a annulé la condition de résidence réelle d'une durée de 10 années (dont 5 années ininterrompues) sur le territoire belge qui avait été imposée aux personnes handicapées pour pouvoir bénéficier d'une allocation.

… de l'État belge

Cette loi qui ajoutait une condition de durée était contraire au principe de *standstill* qui interdit à l'État de revenir en arrière sans motif d'intérêt général sur des protections acquises notamment en matière d'aide sociale.

L'État belge justifiait ce changement par la nécessité de démontrer un lien suffisant avec la Belgique et une augmentation du coût. La Cour estime que ces motifs ne sont pas suffisamment prouvés.

Pour les plaignants, «*il est indécent de faire des économies de bout de chandelle sur les populations les plus vulnérables, a fortiori sur les personnes handicapées et en situation de pauvreté*».

Et si on appliquait ce principe à toute la politique ? (Arrêt n° 41/2020 du 12 mars 2020).

Loi «anti squat» : …

À la demande d'associations de défense du droit au logement, des personnes qui ont trouvé refuge dans des logements laissés vacants par leurs propriétaires, une organisation syndicale nationale, et la LDH (qui décidemment, est de tous les combats !), la Cour constitutionnelle a annulé la disposition de la loi «antisquat» qui donne le pouvoir au Procureur du Roi d'ordonner une expulsion.

… le Gouvernement encore recadré

La Cour recadre également la possibilité de saisir le juge de paix par requête unilatérale en précisant que celle-ci doit être limitée à l'hypothèse où aucun occupant n'a pu être identifié malgré les tentatives du propriétaire.

Enfin, la Cour considère que cette loi ne s'applique pas aux occupations de locaux d'entreprises dans le cadre d'actions collectives, de conflits sociaux ou de négociations syndicales. (Arrêt du 12/03/2020 n° 2020/39)



Les bésicles de Jiji

Un nid de pourris ?

En pleine page, *Le Soir* (7-8 février) expose une controverse sur « *Les voitures très personnelles du boss de la Sûreté de l'État* ». On y lit avec effroi la réaction officielle de l'institution : « *Nous désirons protéger l'engagement et le professionnalisme dont font preuve*

la majorité *des* ***collaborateurs*** *de cette organisation* ». Les membres du personnel d'un service public sont des **agents** ; inutile d'évoquer les « ***collabos*** » de la 2ème Guerre mondiale. Et surtout, quand on pense à la « ***majorité*** » du parlement wallon précédent (1 voix) et de divers *scenarii* riquiqui envisagés récemment pour la Chambre fédérale, on doit douter que **l'État** soit en **sûreté**.

Demandez le cliché

Ibidem (14 février), l'éditorialiste en chef vide son album : « *C'en serait donc fini de* ***se laver les mains*** *du budget et de* ***refiler la patate chaude*** *à un prochain exécutif. Ne voyant, telle* ***sœur Anne****, rien venir, la Première ministre et sa* team *d'occasion devraient* ***mettre les mains dans le cambouis*** *et stopper le dérapage des comptes publics belges. Cette fois, tout le monde s'y est mis pour* ***crier haro sur le baudet*** *(…)* ». Si au moins on pouvait croire que c'est exprès…

L'arche des noyés

Par son arrêt n° 246.798 du 22 janvier 2020, le Conseil d'État, fidèle allié du **W.W.F.**, a rejeté une demande de suspension d'extrême urgence dirigée contre l'arrêté pris par le bourgmestre de Liège après la découverte d'un zoo domestique. Le propriétaire avait pu conserver ses 5 **chats**, à condition de leur fournir à chacun un **bac** à **litière** plus un de réserve, quel **soulagement** ! Par contre, la décision confiait à la S.R.P.A. le chien, 4 pythons royaux, 2 geckos et **53 rats** qui sortaient librement de leur boîte. Les **félins** l'ont échappé belle.

Oh la belle bleue !

Cette expression traditionnelle des **feux d'artifice** pour saluer un arrêté ministériel du 20 décembre 2019, signé de la ministre de la Jeunesse de la Communauté **française**, V. Glatigny (**MR**) et paru au *Moniteur* du 11 février : « *modifiant la composition de la sous-commission de la* ***politique*** *socio-culturelle d'Égalité des chances* ***fixée*** *par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la sous-commission de la politique socio-culturelle d'Égalité des chances* ». Pour ne laisser passer aucune **chance**.

Ça tombe dru

- La chroniqueuse gastronomique de *SOSoir* (1er-2 février) : « *Ce* ***restaurant*** *vietnamien (…) est une vraie pépite, dans une* ***fourchette*** *de prix très raisonnable* », pas de **baguettes** ? « *Des* ***recettes*** *traditionnelles,* [le chef] *a gardé la substantifique* ***moelle*** ». Comme on dit à **Hanoï**.
- Dans *Le Soir* (5 février), au sujet de la guerre éhontée que se font la Régie du travail pénitentiaire et son sous-traitant autour de l'exploitation des détenus, le second dénonce les « *méthodes de voyou****x*** » de la première : coups de genou**s** et lancer de caillou**s**, prends ça !
- Aussi (7-8 février), un communiqué *Belga* sur la répression de la mobilisation contre la conférence « *Back From Davos* » : « ***Deux*** *ou* ***trois*** *manifestants auraient été mordus par* ***un*** *chien policier,* ***blessé*** *à la main ou à l'arcade sourcilière* ». **Derrick** n'a fait que se défendre.

- Itou (10 février), « *La montée des eaux va fortement **impacter** la Belgique* ». Pourquoi pas « *atteindre, affecter, frapper* » ? Mieux vaudrait **empaqueter** les anglicismes oiseux pour les expédier au climatosceptique de la **Maison Blanche**.
- Un communiqué de *Belga* (11 février), encore ! : « *Le **CDH** quitte la rue des **Deux Églises** pour la rue du **Commerce*** ». C'était écrit (*Matthieu* 21 :13) : « *Ma maison sera appelée une maison de **prière**, et vous en faites une caverne de **voleurs*** ».
- Dans un autre (21 février), l'attelage P. Dewael (VLD) – S. Laruelle (MR) : « *Nous nous retrancherons dans le **mutisme** le plus intégral. Nous **entendons** ainsi aller de l'avant.* » S'ils **percevaient** du neuf, ils feraient **signe**.
- Et (19 février) celui de l'*AFP* qu'il aurait fallu éviter : « *La population des koalas en Australie pourrait bientôt **s'éteindre** à la suite des **feux** de brousse* ».
- Allez voir sur www.raadvst-consetat.be l'arrêt n° 246.755 du 21 janvier 2020 (en néerlandais) qui annule le refus opposé par le S.P.F. Justice à une demande de **changement** de **nom**. Vous verrez que les requérants avaient les **meilleures raisons** de le solliciter.
- La rubrique « *C'est mon histoire* » dans *Elle* (éd. française, 14 février) : « *Pour transmettre l'**américanophilie** familiale,* [mon père] *avait choisi de s'adresser exclusivement à nous dans la langue de **Shakespeare*** ». Il leur récitait le monologue de *Hamlet, prince of **New York***.